

La politique fédérale et intercantonale en matière d'économie d'énergie dans le bâtiment

Séminaire de l'ASH, 16 avril 2008

Roger Nordmann,
Conseiller national PS/VD, Membre de la
Commission de l'environnement, de l'énergie
et de l'aménagement du territoire

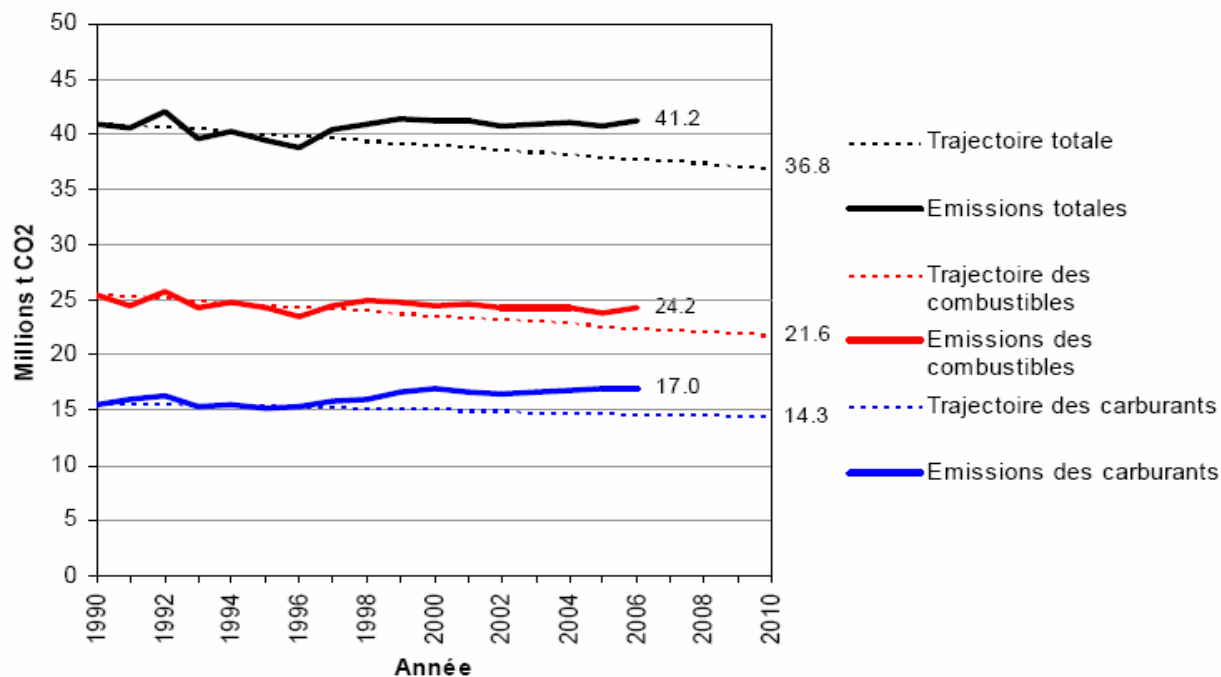
www.roger-nordmann.ch

Plan de la présentation

- 1) Les objectifs généraux
- 2) Les enjeux pour le bâtiment
- 3) Les instruments en vigueur
- 4) Les instruments en préparation
- 5) Conclusion: une convergence écologique et sociale

1) Les objectifs généraux de la Confédération

Loi sur le CO₂: -15% de 1990 à 2010 pour les combustibles (-8% pour les carburants)



2006:

Effectif
carburants
+9%

Effectif
combustible
- 5%

Source: statistique officielle OFEV /

<http://www.bafu.admin.ch/klima/00509/00513/index.html?lang=fr>

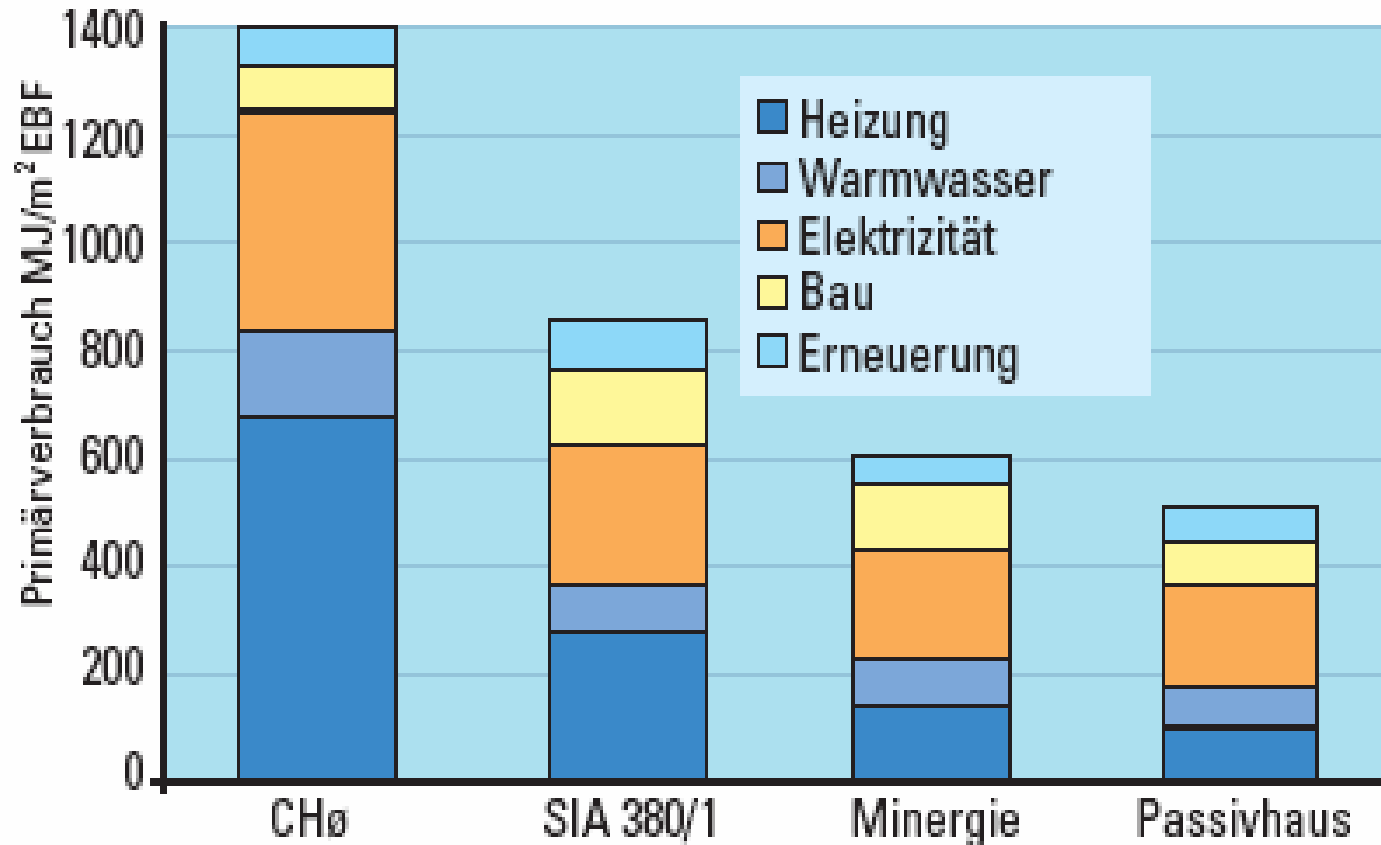
Objectifs pour la suite

- Pour la suite: au moins une diminution de 20% en 2020 par rapport à 1990 (= situation actuelle). La part de l'effort pour les combustibles est indéterminée.
- Stabilisation de la consommation électrique (max. + 5% en 2020). Compte tenu de l'efficacité de l'électricité, celle-ci est appelée à jouer un rôle croissant. Cet objectif est très ambitieux.
- Doubler la part des énergies renouvelables

2) Les enjeux pour le bâtiment

- Isolation de l'enveloppe contre le froid et le chaud, aération
- Réduction de l'apport d'énergie extérieure (« commerciale ») pour le chauffage, l'eau chaude sanitaire et la climatisation éventuelle.
- Mobilisation des sources d'énergie renouvelable (soleil, géothermie, biomasse) et de la récupération (chaleur à distance, couplage chaleur-force, etc)
- Emplacement (Minergie mais 60 KM par jour en voiture?), transports publics et densification.

Consommation d'énergie primaire sur le cycle de vie



Source: Mark Zimmermann: Erneuerbare Energien in der 2000-Watt-Gesellschaft, Schweizer Energiefachbuch 2003 S. 169 (cité par Rechteiner)

3) Les instruments en vigueur

La taxe Co2 sur les combustibles fossiles

- 3 ct/litre de mazout, 6 en 2009 et 9 dès 2010 (gaz légèrement moins taxé car émet moins de CO₂).
- Produit restitué à la population et aux entreprises (fr. 46.- / an et par habitant).
- Possibilité d'exemption temporaire de la taxe pour les consommateurs qui se regroupent et s'engagent à prendre des mesures de réduction de leurs émissions (art 9 de la loi sur le CO₂). But: rentabiliser les investissements.
- En examen aux Chambres lors d'exemption selon art 9.: possibilité pour le bailleur de ne pas restituer au locataire « l'économie de taxe » découlant de l'exemption, ceci pour amortir son investissement. (no de dossier 02.473).

3 Instruments en vigueur

Programme Suisse Energie

- Recherche, développement, éducation, information.
- Soutien multiples projets, agences, entreprises et associations.
- Soutien aux cantons, spécialement pour leurs efforts dans le bâtiment.

www.suisse-energie.ch

3 Instruments en vigueur

Programme bâtiment du centime climatique

- Engagement contractuel des importateurs de pétrole (prélèvement « volontaire » 1.5 ct / litre d'essence).
- L'essentiel sert à acheter des certificats CO2 et à soutenir des projets à l'étranger
- Mais: **léger soutien à la rénovation de l'enveloppe du bâtiment**, à la condition de continuer à chauffer au gaz ou au mazout.

<http://www.programmebatiment.ch>

3 Instruments en vigueur

Répercussion propriétaire-locataire

**Article 14 de l'Ordonnance sur le bail à Loyer
(teneur dès le 1.1.2008)**

...

2 Sont aussi réputées prestations supplémentaires les améliorations énergétiques suivantes:

a. les mesures destinées à réduire les pertes énergétiques de l'enveloppe du bâtiment;

b.les mesures visant à une utilisation rationnelle de l'énergie;

c.les mesures destinées à réduire les émissions des installations techniques;

d.les mesures visant à utiliser les énergies renouvelables;

e.le remplacement d'appareils ménagers à forte consommation d'énergie par des appareils à faible consommation.

Rachat au prix coûtant du courant d'origine renouvelable.

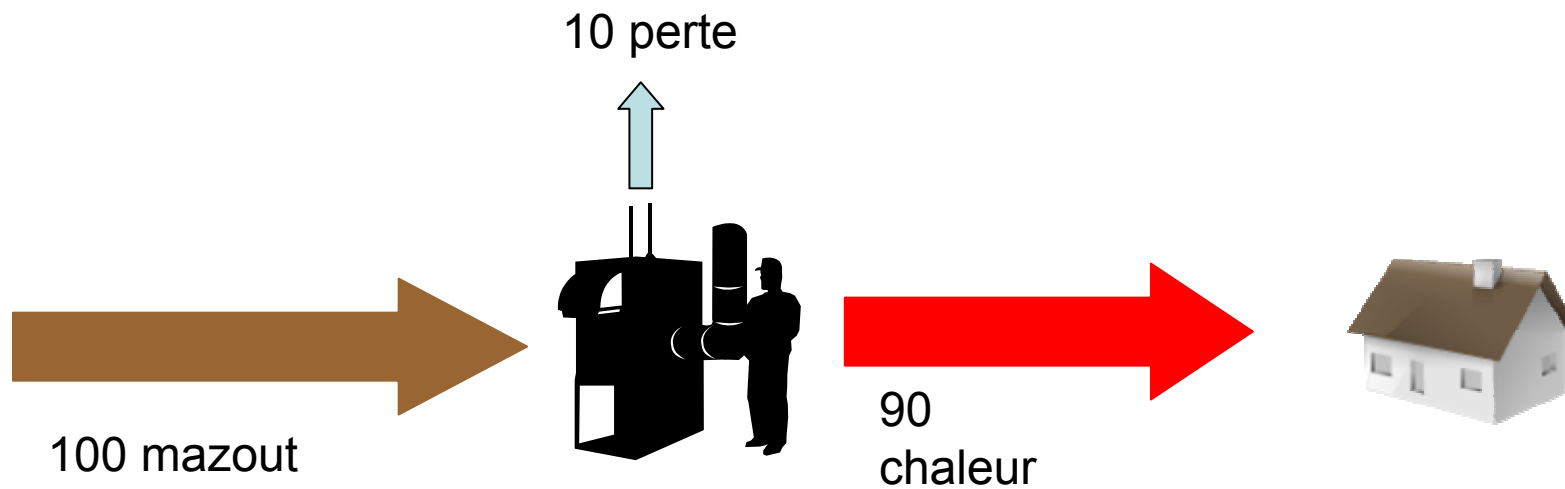
Entrée en vigueur: 1.5.2008

Le réseau a l'obligation de racheter

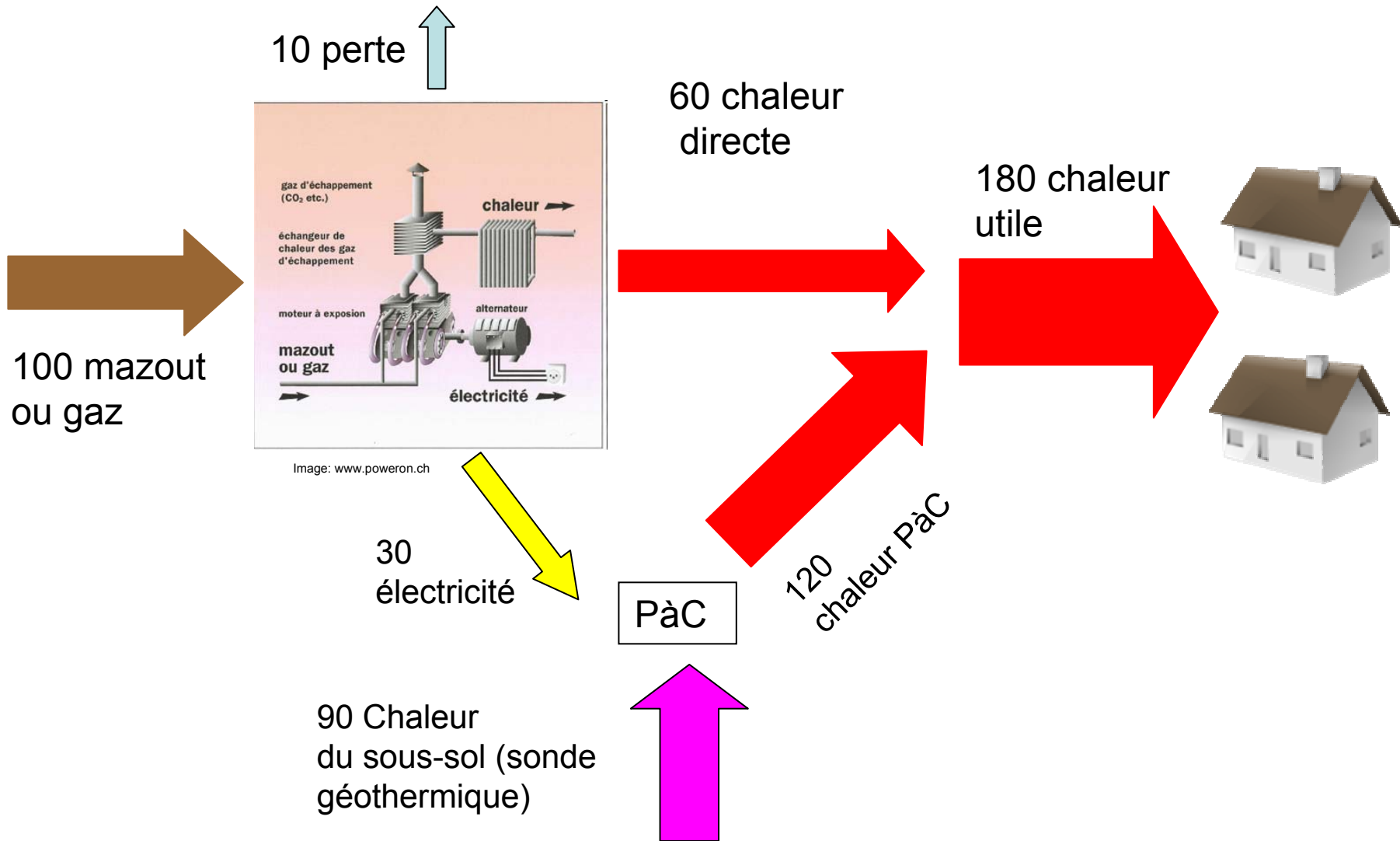
- votre courant photovoltaïque à un prix stable pendant 25 ans (50 à 80 ct/ KWh). Expansion liée à une baisse des coûts. Possibilité de valoriser les toits
- votre courant de couplage chaleur-force (CCF) alimenté à la biomasse (15 à 24 ct / KWh).
- votre courant issu de couplage chaleur-force fossile (si la chaleur est simultanément utilisée), au prix du marché

<http://www.bfe.admin.ch/energie/00588/00589/00644/index.html?lang=fr&msg-id=17836>

Chaudière ordinaire (en KWh)



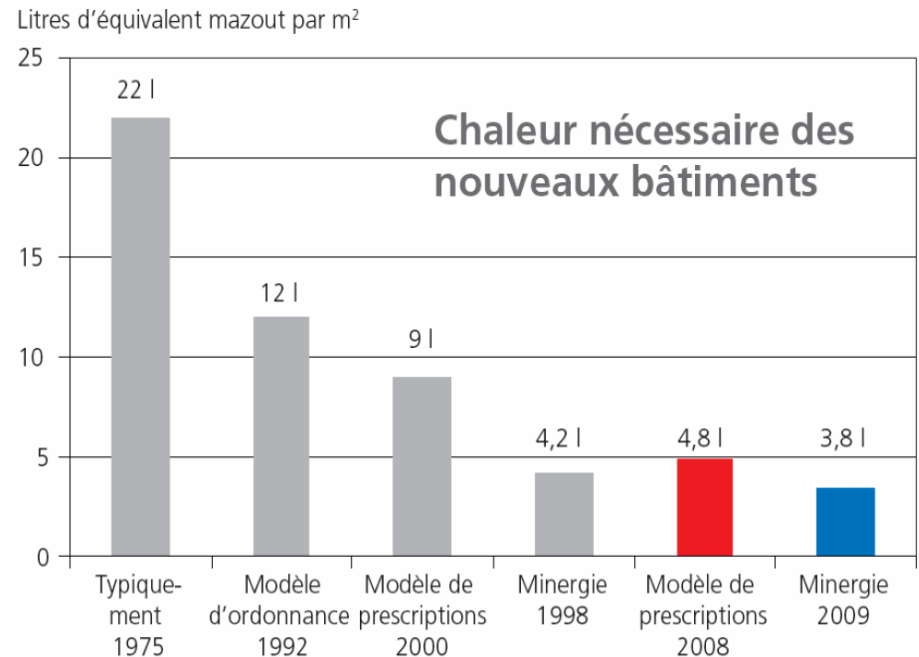
Couplage chaleur-force (en KWh)



4) Les instruments en préparation

Le nouveau modèle de prescriptions des cantons du 4 avril 2008

- « obligation » de transcrire dans le droit cantonal
- Partie intégrante des plans efficacité / renouvelable du Conseil fédéral
- Plus de nouveaux chauffages électriques directs, remplacement exceptionnellement admis



4 Instruments en préparation

Programme national de soutien à l'assainissement des bâtiments

- 200 millions par an, financés par 1/3 du produit de la taxe CO2 sur les combustibles (dès 2010).
- Mise en œuvre par les cantons
- Aussi valable pour le financement de la conversion des chauffages.
- Incertitudes politiques (consultation partagée)
- Si échec: guère de financement alternatifs.

<http://www.parlament.ch/F/Medienmitteilungen/Pages/mm-urek-n-20071207.aspx>

(no de dossier 02.473),

Mesure no 1 du plan « efficacité énergétique » et no 1 du plan « renouvelables » de la Confédération:

<http://www.bfe.admin.ch/energie/00588/00589/00644/index.html?lang=fr&msg-id=17400>

4 Instruments en préparation

Certificat de performance énergétique pour bâtiments

- Lors d'achat, vente, rénovation et location.
- Système unifié au niveau suisse, vraisemblablement par les cantons
- Vraisemblablement facultatif
- Effet espéré sur les prix, les loyers et les hypothèques, pour valoriser les immeubles performants.

Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie: www.endk.ch

Mesure 2 du plan d'action « efficacité énergétique » de la Confédération:

<http://www.bfe.admin.ch/energie/00588/00589/00644/index.html?lang=fr&msg-id=17400>

Normes plus sévères pour les appareils et équipements électriques

- Norme de consommation max.
- Notamment électroménager, éclairage, ventilation, ascenseur, électronique, informatique, etc.
- Concerne les constructeurs et les importateurs.

Plan d'action « efficacité énergétique » de la Confédération, mesures 8

<http://www.bfe.admin.ch/energie/00588/00589/00644/index.html?lang=fr&msg-id=17400>

Récupération de chaleur dans les réseaux de chauffage à distance

- Rétribution selon le même principe que l'électricité.
- Chaleur de récupération (génératrices, surpuissance, chaleur industrielle).
- Concept à affiner.

Plan d'action « renouvelable » de la Confédération, mesures 2

<http://www.bfe.admin.ch/energie/00588/00589/00644/index.html?lang=fr&msg-id=17400>

4 Instruments en préparation

Renforcement SuisseEnergie

- + de budget pour recherche, développement, installations pilotes et soutiens aux cantons.
- Pas encore acquis (budget 2009)
- Concept à affiner.

Diverses mesures des plans d'action « renouvelable » et « efficacité énergétique » de la Confédération

<http://www.bfe.admin.ch/energie/00588/00589/00644/index.html?lang=fr&msg-id=17400>

6) Conclusion: une convergence écologique et sociale

- L'énergie sera de plus en plus chère
- En embuscade derrière l'enjeu écologique, un enjeu économique et social
- Habitat gaspilleur = habitat cher, donc anti-social.
- Frais d'exploitation: il en sera de plus en plus tenu compte dans la valeur de l'immeuble (et donc dans le financement)
- Rénovation ambitieuse d'actualité
- Transports: reconquête des centres et des friches, densification
- Attitude ambitieuse = prospérité de demain